COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury des **Licences Sciences Humaines et Sociales mention HISTOIRE parcours APPROCHES DU MONDE CONTEMPORAIN** est ainsi constitué pour le semestre 6 **2022-2023** :

Président : Sophie BABY	
Membres :	
	Benoît CARITEY
	Maxime DURY
	Stéphane GACON
	Valérie MORISSON
	Stéphane PAQUELIN
	Philippe POIRRIER
	Maïmiti TCHENG
	Georges UBBIALI

Article 2 :

La directrice de l'UFR est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 31 mai 2023

La Directrice de l'UFR Sciences Humaines

La Directrice
de l'UFR Sciences Humaines
Maryse GAIMARD

Maryse GAIMARD